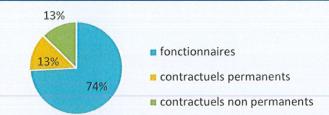
# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

# CA VICHY COMMUNAUTE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Allier.

#### Effectifs

- 527 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020
  - > 391 fonctionnaires
  - > 69 contractuels permanents
  - > 67 contractuels non permanents



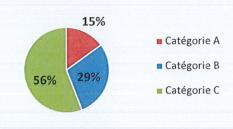
- 23 % des contractuels permanents en CDI
- 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ 69 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# Caractéristiques des agents permanents

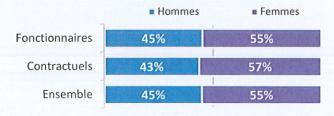
### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34%	30%	33%
Technique	37%	32%	37%
Culturelle	12%	22%	13%
Sportive	4%	3%	3%
Médico-sociale	9%	13%	10%
Police			
Incendie			
Animation	4%		3%
Total	100%	100%	100%

## Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut



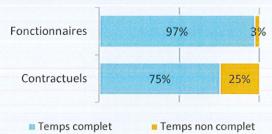
### Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	22%
Adjoints administratifs	18%
Rédacteurs	9%
Assistants d'enseignement artistique	9%
Techniciens	7%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2020

# Temps de travail des agents permanents

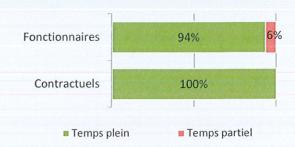
Répartition des agents à temps complet ou non complet



Les 2 filières les plus concernées par le

Filière	Fonctionnaires	Contractuel
Culturelle	20%	60%
Technique	2%	14%

 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

> 1% des hommes à temps partiel 9% des femmes à temps partiel

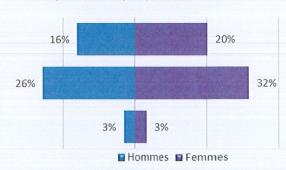
# \_ Pyramide des âges \_

temps non complet

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moy des agents pe		
Fonctionnaires	46,95	
Contractuels	38,51	— de 50 ans et +
permanents Ensemble des	45,68	— de 30 à 49 ans
permanents	43,00	
Âge moy	/en*	de - de 30 ans
des agents non	permanent	
Contractuels non	36,08	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# . Équivalent temps plein rémunéré

# → 482,25 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

> 402,64 fonctionnaires

> 63,38 contractuels permanents

> 16,23 contractuels non permanents

877 695 heures travaillées rémunérées en 2020



# - Positions particulières

- > 4 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 15 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 8 agents en disponibilité

- > 5 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 8 agents détachés au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

### Mouvements

### En 2020, 98 arrivées d'agents permanents et 36 départs

3 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique	Effectif physique au
au 31/12/2019 <sup>1</sup>	31/12/2020
398 agents	460 agents

1 cf. page 7

Variation de	es effectifs*	
entre le 1er janvier et	le 31 décemb	re 2020
Fonctionnaires	71	12,0%
Contractuels	71	40,8%
Ensemble	21	15,6%

### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	61%
Départ à la retraite	14%
Mutation	11%
Démission	8%
Détachement	3%

# Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	40%
Transfert de compétence	32%
Recrutement direct	9%
Remplacements (contractuels)	9%
Voie de détachement	4%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

# Évolution professionnelle

6 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

dont 17% des nominations concernent des femmes

 2 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

4 lauréats d'un concours nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

178 avancements d'échelon et 32 avancements de grade  Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# — Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

# - Budget et rémunérations

### → Les charges de personnel représentent 34,33 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* * Montant global	62 045 986 €	Charges de personnel*	21 298 579 €	$\rightarrow$	Soit 34,33 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations ann emploi permanent			13 357 523 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités Heures supplémentair Nouvelle Bonification	es et/ou complén Indiciaire :	nentaires :	2 635 646 € 4 619 € 109 312 €		1 137 930 €
Supplément familial d Indemnité de résidenc			118 526 € 0 €		

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	47 362 €	38 747 €	32 749 €	30 001 €	25 784 €	23 025 €	
Technique	56 690 €	S	34 430 €	35 132 €	27 506 €	25 433 €	
Culturelle	39 698 €	S	31 774 €	22 726 €	25 934 €	S	
Sportive	S		30 486 €	S			
Médico-sociale	19 344 €	11 635 €			15 846 €	8 171 €	
Police							
Incendie							
Animation			37 650 €		25 965 €		
Toutes filières	39 887 €	36 523 €	32 721 €	28 034 €	24 813 €	18 505 €	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

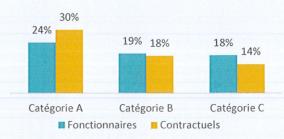
### → La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,73 %

### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,68%
Contractuels sur emplois permanents	20,08%
Ensemble	19,73%

- □ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 3718 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 867 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

La collectivité a adhéré au régime général d'assurance

chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### Absences

- En moyenne, 19,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire
- En moyenne, 1,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,53%	0,35%	2,20%	1,28%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,43%	0,35%	4,67%	1,28%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,06%	1,21%	5,33%	1,30%

- 🖐 8 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

### Accidents du travail

### 18 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 3,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 32 jours d'absence consécutifs par accident du travail

# - Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 20 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 100 % sont fonctionnaires\*
- ⇔ 80 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 549 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

# Prévention et risques professionnels

### ASSISTANTS DE PRÉVENTION

3 assistants de prévention désignés dans la collectivité

1 conseiller de prévention

#### FORMATION

110 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 25 490 € Coût par jour de formation: 232 €

### **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 25 146 €

#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

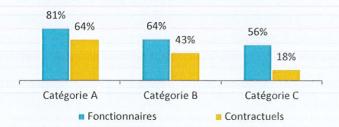
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

### - Formation

### en 2020, 58,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



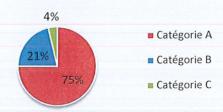
### → 164 373 € ont été consacrés à la formation en 2020

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	53 %
Autres organismes	35 %
Frais de déplacement	12 %

### 240 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,5 jour par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	51%
Autres organismes	47%
Interne à la collectivité	2%

# Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

-	L'action	sociale	de la	collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	100 061 €
Montant moyen par bénéficiaire	288 €

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

ex.: restauration

### Relations sociales

Jours de grève

18 jours de grève recensés en 2020

### Comité Technique Local

5 réunions en 2020 dans la collectivité 3 réunions du CHSCT

Commissions Administratives Paritaires

5 réunions en 2020 dans la collectivité

# - Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

# <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2020 x 365

—x 100

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

#### ⇒ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2021

Version 3